



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/07/2024 à 10h**

Présents : M. Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, Mme Catherine PRAVIN, Mme Sylvie LOVOTTI,
Mme Sylvie VIGNE, M. Olivier WERMUTH, M. Jean-Marc FROMENT

Absent : M. Etienne DEJARDIN

Secrétaire de séance : Mme Marie TOUREL

Quorum : atteint

Ordre du jour :

1. **APPROBATION DU PV DU CM DU 26 JUIN 2024**
 2. **ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR EAU**
 3. **ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU EA ROUTE DE DURFORT**
 4. **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA REVALORISATION DES LOYER**
 5. **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PROMOTION DU TOURISME À LA COMMUNE DE SAUVE**
 6. **VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
 7. **DÉCISION MODIFICATIVE M49**
 8. **QUESTIONS DIVERSES**
-

Début de la séance 10h05

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

Délibérations votées	Vote
----------------------	------

1. Attribution du marché pour le Schéma Directeur Eau	1. Pour 7
2. Attribution du contrat pour des travaux d'extension du réseau EA route de Durfort	2. Pour 7
3. Modification de la délibération sur la revalorisation des loyers	3. Pour 7
4. Transfert de la compétence promotion du tourisme à la commune de Sauve	4. Pour :3 Abst : 3 Contre :1
5. Versement des subventions aux associations	5. Pour 7
6. Décision modificative M49	6. Pour 7

Ordre du jour :

Monsieur le Maire félicite Sylvie Vigne et Sylvie Lovotti pour l'organisation de la fête du 13 juillet et souligne leur bonne dynamique ainsi que celle des bénévoles.

1 APPROBATION DU PV DU CM DU 26 JUIN 2024

Après relecture du PV du 26 juin 2024, le PV est approuvé.

Vote pour : 7

2 ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE SCHEMA DIRECTEUR EAU

L'étude Schéma Directeur Eau a fait l'objet d'une consultation avec remise des offres le 28 juin 2024.

Deux bureaux d'étude ont répondu

	Prix HT	Prix TTC
Entech Ingénierie Conseil 34140 Mèze Siret : 422 255 992 0014	42 460,75	50 952,90
Cereg Ingénierie 399 rue Georges Seguy 34080 Montpellier Siret : 492 706 338 00034	54 716,00	65 659,20

Notre AMO (Assistant à la Maitrise d'Ouvrage), le cabinet RCI, a classé **Entech** en première position après analyse des offres (voir tableau de synthèse joint).

Le montant inscrit au budget d'investissement M49 est 96 878,00 HT 116 253,60 TTC.

Cet investissement est subventionné à hauteur de 30% par le Conseil Départemental et 50% par l'Agence de l'Eau du prix HT (sur base de la facturation effective au final). Les subventions sont accordées.

L'étude permettra d'identifier les travaux à faire et les améliorations à apporter. Elle nous indiquera aussi le potentiel pour accroître la population. Cette étude nécessite 15 à 18 mois de réalisation.

Il est proposé d'attribuer le marché au bureau d'étude **Entech**.

Vote pour : 7 voix

3 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU EA ROUTE DE DURFORT

Il s'agit d'une extension de 100 ml des réseaux d'eau et assainissement pour les amener en limites de 2 lots constructibles route de Durfort (les permis de construire sont accordés).

Deux entreprises ont été consultées :

	Prix HT	Prix TTC
SGTP 420 route départementale 8110 30350 Massanes Siret : 339 279 036 00018	23 296,50	27 955,80
Benoi TP 894 chemin de la Madeleine 30140 Boisset Gaujac Siret : 314 198 250 00032	29 983,00	35 979,60

Il est proposé d'attribuer le contrat à SGTP, moins disant.

Chacun des lots raccordé aura à verser à la mairie une PFAC.

Une participation forfaitaire à l'assainissement collectif de 3 000 € est demandé aux propriétaires, soit au total une ressource de 6 000 €.

La mairie va consulter les tarifs de cette participation à l'assainissement sur d'autres communes.

Vote pour : 7 voix

4 MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LA REVALORISATION DES LOYERS

Nous avons délibéré le 26 juin dernier pour la révision des loyers des logements municipaux sur la base de l'IRL (indice de référence des loyers de l'Insee), soit au 1er trimestre 2024 un taux de 3.50 %.

La modification consiste en l'ajout de l'appartement de la maison Clément et pour chaque logement la date d'effet du bail de location.

Monsieur le Maire présente délibération modifiée et propose de passer au vote.

Vote pour : 7 voix

5 TRANSFERT DE LA COMPETENCE PROMOTION DU TOURISME A LA COMMUNE DE SAUVE

La commune de Sauve a formulé la demande de reprendre à son compte la compétence "Promotion du tourisme". Sauve est classée en Occitanie comme commune touristique Grand Site Occitanie. A ce titre la loi "Engagement et proximité" du 27 décembre 2019 lui en donne la possibilité.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 26 juin 2024, a accepté le principe de ce transfert (5 abstentions).

Monsieur le Maire précise qu'il a précédemment adressé aux élus des documents sur ce dossier.

Pour que le transfert soit acté définitivement il faut les délibérations des 34 communes de la CC au plus tard le 25 septembre 2024. Les conditions de majorité sont : soit approbation par les 2/3 des communes représentant 50% de la population, soit approbation par 50% des communes représentant les 2/3 des habitants. Les communes qui n'auraient pas délibéré à la date du 25 septembre seront comptées comme communes opposées au transfert.

Si le transfert est acté la Communauté de Commune reversera à la commune de Sauve une compensation correspondant à une estimation du temps du personnel de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) consacré au tourisme à Sauve.

A ce jour, pour éclairer la discussion, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a proposé 2 scénarios dont un a été retenu par le Conseil Communautaire le 26 juin, à savoir : l'équivalent de 1,6 équivalent plein temps de l'OTI irait à Sauve (en budget cela donne, arrondi, 60 000 €). Les calculs seront affinés après décision définitive sur le transfert.

Un échange se fait sur l'avenir de l'office du tourisme de la CCPC. De même un échange a lieu sur les différentes compétences de la CC Piémont Cévenol, leur gestion ainsi que la demande de certaines communes de retrait de compétence ou de structure.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote pour : 3 voix, abstention : 3 voix, contre : 1 voix

La délibération est approuvée

6 VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nous avons inscrit au budget une somme prévisionnelle et forfaitaire de 500 € de subvention par association canaloise qui la demanderait. Il est inscrit également un montant permettant de répondre à des demandes complémentaires pour événements "exceptionnels" organisés par telle ou telle association, sur présentation du besoin de financement.

L'association Espelido a formulé une demande complémentaire de 450 € (150 € + 300 €) pour 2 événements en 2024 : organisation du carnaval des enfants et un concert d'automne (délibéré le 26 juin dernier).

La comptable publique nous demande désormais pour verser les subventions (y compris celles de 500 € par association et inscrite au budget) outre les RIB,

- un courrier de "demande de versement" de la subvention,
- une délibération qui approuve ce versement.

Monsieur le maire propose de voter la délibération.

Vote pour : 7 voix

7 DECISION MODIFICATIVE M49

Elle concerne des annulations partielles de factures 2023 (suite à erreurs de relevés, locataires partis sans payer). Les factures impayées des locataires seront réémises au nom des propriétaires.

Dépense de fonctionnement Article 673 Titres annuels / ex antérieurs	+ 1 000.00 €
Dépense de fonctionnement Article 6541 Admission en non-valeur	- 700.00 €
Dépense de fonctionnement Article 6588 Charges diverses de gestion courante	- 300.00 €

Ces montants sont susceptibles de légères modifications (un pointage est en cours avec la comptable publique).

Monsieur le maire propose de voter la décision modificative.

Vote pour : 7 voix

8 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024, entrera en vigueur le 1er juillet 2024, avec un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation ». Cela impactera la commune sur certains points à étudier.

Le conseil devra délibérer avant le 30 septembre.

M. le Maire fait un point sur l'affaire Michiels.

Catherine PRAVIN fait un point sur le café-restaurant-multiservices. Nous n'avions pas eu de retour à la date du 15 juin. Simplement un souhait de reprise Mr SOLER sans confirmation ferme. Après retour avec la CCI et prolongation de l'annonce jusqu'au 31 juillet, nous avons 2 propositions sérieuses de reprise.

Le élu en charge du dossier reçoivent les candidats, en prévision d'une ouverture à la rentrée.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mr le Maire clôt la séance à 12h.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Robert CAHU

Marie TOUREL